

# Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Lochois

Compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2008

*L'an deux mil huit, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, les délégués des communes au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Lochois se sont réunis à la Salle Polyvalente de Ferrière-sur-Beaulieu sous la Présidence de Monsieur Philippe AULIN.*

Commune	Présents	Excusés	Absents
37310 Azay-sur-Indre	CHAUDUN Françoise		
37310 Azay-sur-Indre	DE MATTOS Gérard		
37350 Barrou	LION François		
37350 Barrou		HUE Pascal	
37600 Beaulieu-lès-Loches		METADIER Sophie	
37600 Beaulieu-lès-Loches	VEQUAUD Raymonde		
37460 Beaumont-Village	DEVAULT Michel		
37460 Beaumont-Village		BESSON Dominique	
37600 Betz-le-Château	DUPONT Martine		
37600 Betz-le-Château	LAURENT Emmanuel		
37290 Bossay-sur-Claise	TAVARES Claude		
37290 Bossay-sur-Claise	CAILLAUD Véronique		
37290 Boussay	JOUBERT Fabienne		
37290 Boussay	DUPONT Nicole		
37600 Bridoré	ABELARD Freddy		
37600 Bridoré		COUTY Viviane	
37460 Céré-la-Ronde		EVAN Muriel	
37460 Céré-la-Ronde		BAUDOIN Brigitte	
37290 Chambon	VEYRIERS Roselyne		
37290 Chambon	MADEC Marie-Claude		
37310 Chambourg-sur-Indre		BERTRAND Régina	
37310 Chambourg-sur-Indre	LEGER Patrick		
37600 Chanceaux-près-Loches	CLEMENT René		
37600 Chanceaux-près-Loches		GAUDIN Annick	
37290 Charnizay		VILLERET Claude	
37290 Charnizay		GUIBERT Gérard	
37350 Chaumussay	HOUDAYER Colette		
37350 Chaumussay	PAGEAULT Ghislain		
37310 Chédigny	AVRIL Isabelle		
37310 Chédigny	MORISSE Gilles		
37460 Chemillé-sur-Indrois	DAVAU Lise		
37460 Chemillé-sur-Indrois	MARY Corinne.		
37310 Dolus-le-Sec	CHAMPIGNY Jean-Louis		
37310 Dolus-le-Sec	BOISGARD Didier		
37240 Esves-le-Moutier	LABROSSE Odile		
37240 Esves-le-Moutier	JULIEN Christiane		
37600 Ferrière-sur-Beaulieu		DELAUNAY Catherine	
37600 Ferrière-sur-Beaulieu	AULIN Philippe		
37350 Ferrière-Larçon	VEAL Innis		
37350 Ferrière-Larçon	BONNEAU Michel		
37460 Genillé	MASSIOT Gérard		
37460 Genillé	MOREAU Thérèse		
37350 La Celle-Guenand	BOISBOUDIN Pascal		

37350 La Celle-Guenand		MOREVE Alain
37350 La Guerche		COUZY Véronique
37350 La Guerche	BENNETI Victor	
37350 Le Grand Pressigny	LE ROUX Christophe	
37350 Le Grand Pressigny	BEILLOUIN Sandrine	
37460 Le Liège	HAMON François	
37460 Le Liège	PREVOST Jean-Pierre	
37350 Le Petit Pressigny	AUGUSTE Jean-Luc	
37350 Le Petit Pressigny		RAVION Anicet
37460 Loché-sur-Indrois	BAUDET Nathalie	
37460 Loché-sur-Indrois	GOURDAIN Caroline	
37600 Loches		THIBAUT Evelyne
37600 Loches		GERVES Valérie
37320 Louans	CHANGEY Bruno	
37320 Louans	POTOT Jean-François	
37460 Montrésor	COURATIN Pascal	
37460 Montrésor	GASTINE Roland	
37600 Mouzay	VERON Brigitte	
37600 Mouzay	BARRET Dominique	
37600 Mouzay	LE GUERNEVEL Sandrine	
37460 Nouans-lès-Fontaines	SUZALY Françoise	
37460 Nouans-lès-Fontaines		MOREAU Eric
37460 Orbigny	BOILEAU Bernard	
37460 Orbigny	HUBERT Agnès	
37350 Paulmy	LEGER Sabrina	
37350 Paulmy	BEAUVAIS Christine	
37600 Perrusson	ADAM Sylvie	
37600 Perrusson	GELINEAU Delphine	
37290 Preuilly-sur-Claise	LABRACHERIE Christophe	
37290 Preuilly-sur-Claise		MARTIN Patricia
37310 Saint-Bauld	ROUSSEAU Jean-Luc	
37310 Saint-Bauld	STEIB Vincent	
37320 Saint-Branchs		ANDRE Valérie
37320 Saint-Branchs	LE BIDRE Marie-Ange	
37600 Saint-Flovier	DESMEE Roger	
37600 Saint-Flovier		BLOND Isabelle
37600 Saint-Hippolyte	SALAZAR France Hilda	
37600 Saint-Hippolyte		DEBRAY Eveline
37600 Saint-Jean – Saint-Germain	CHARPENTIER Eric	
37600 Saint-Jean – Saint-Germain		RAFFAILLAC Christèle
37310 Saint-Quentin-sur-Indrois	BARREAU Blandine	
37310 Saint-Quentin-sur-Indrois		MALOT Stéphane
37600 Saint-Senoch	BOURIANNE Jean	
37600 Saint-Senoch	AUCHER Gérard	
37600 Sennevières		ARNOULT Gilles
37600 Sennevières		ROUFFIGNAC Lydia
37310 Tauxigny	LARUE Pierre	
37310 Tauxigny		TYRAND Christine
37600 Varennes		SOURIOU Nelly
37600 Varennes		BLOUIN Ghislaine
37600 Verneuil-sur-Indre		TESSIER Jean-Louis
37600 Verneuil-sur-Indre	MOTTU Martine	
37460 Villeloin-Coulangé	CHOTIN Françoise	
37460 Villeloin-Coulangé	SIMON Didier	

Convocations adressées le lundi 3 novembre 2008

Madame Françoise MARECHAL, Chef du Service Territorial d'Aménagement du Sud-Est, était excusée  
Monsieur BORDEAU des Transports Alphacars était présent

Le Procès Verbal de la séance précédente a été adopté après lecture à l'unanimité.

**EXPOSE DU PRÉSIDENT**

Point sur la rentrée :

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que la rentrée scolaire qui a eu lieu le mardi 2 septembre s'est effectuée, d'une manière générale, dans de bonnes conditions.

La vérification des cartes d'accès au car des élèves a été réalisée le 20 octobre. Dans l'ensemble, le contrôle des 17 cars par les délégués a été satisfaisant, mais, il y a encore quelques conducteurs qui ne demandent pas systématiquement la carte d'accès lors de la montée dans le car, le matin et surtout le soir. Les délégués ont pu remarquer que deux enfants n'étaient pas inscrits au Syndicat sur les circuits NORD 3 et NORD 6.

Pour cette rentrée, le Syndicat compte 807 enfants dont 12 du Syndicat de Manthelan et 28 du regroupement pédagogique de Beaulieu-lès-Loches/ Ferrière-sur-Beaulieu, 35 enfants de plus que la rentrée de 2007/2008.

SUD 1	SUD 2	SUD 3	SUD 4	SUD 5	SUD 6	SUD 7	SUD 8	
59 places	55 places	59 places	55 places	59 places	59 places	59 places	49 places	
52 inscrits	53 inscrits	47 inscrits	44 inscrits	53 inscrits	51 inscrits	48 inscrits	48 inscrits	
NORD 1	NORD 2	NORD 3	NORD 4	NORD 5	NORD 6	NORD 7	NORD 8	CENTRE
59 places	59 places	55 places	55 places	55 places	49 places	49 places	53 places	49 places
37 inscrits 12 inscrits	52 inscrits	48 inscrits	44 inscrits	20 inscrits	42 inscrits	42 inscrits	42 inscrits	44 inscrits

Carnet de Discipline :

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le Conseil Général a mis en place un carnet de discipline pour permettre au conducteur de donner un avertissement immédiatement à l'élève. Selon la gravité des faits, le Président du Syndicat pourra appliquer l'article 6 du règlement :

Article 6

Un courrier (ordinaire ou recommandé) sera expédié aux parents au préalable de l'application des sanctions suivantes :

- Un premier avertissement précisant l'éventuelle exclusion de quinze jours
- Exclusion temporaire de quinze jours sans le remboursement des frais
- Exclusion définitive si aucune amélioration n'est apportée dans l'attitude et le comportement de l'élève

Au vu de la gravité des faits, un élève du Circuit SUD 2 n'a plus été autorisé à utiliser le transport scolaire pendant quinze jours.

### Carte Multipass :

Depuis la rentrée scolaire 2008/2009, le nombre de carte Multipass est de 87.

Pour obtenir cette carte personnalisée, la famille doit remplir un formulaire fourni par le Syndicat, les mairies ou Touraine Fil Vert, et d'y joindre une photo, un chèque de 2 € et une enveloppe timbrée à leur adresse, et ensuite, l'envoyer au Syndicat dont l'enfant dépend afin de valider la demande par le Président.

### **CONVENTION AVEC LE SIVOM DE DESCARTES ET LE SYNDICAT DE MANTHELAN**

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical que le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Lochois a reconduit la convention avec le SIVOM de Descartes et le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de MANTHELAN. Ces conventions stipulent, d'une part, le transport de 12 élèves du LOUROUX et de MANTHELAN sur notre circuit NORD 1, et d'autre part, d'autoriser les élèves de ces deux Syndicats à utiliser les navettes de Saint-Denis.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical approuve la décision prise par Monsieur le Président pour l'établissement de ces 2 conventions et demande que le SIVOM de Descartes et le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de MANTHELAN délibèrent sur cette convention.

### **FINANCEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET DES FRAIS DE STRUCTURE**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical des nouvelles dispositions mises en place depuis septembre 2007 par le Conseil Général. Dorénavant, le Conseil Général payera le coût du transport moins la participation des parents - 100 € par enfant et par an, et prendra aussi en charge la participation des familles aux frais de structure pour un montant de 19 € par an et par élève transporté. Ce montant ne sera pas actualisable.

Cette année, les frais de structure se calculent ainsi :

<u>ÉLÈVES TRANSPORTÉS</u>	<u>NOMBRES</u>	<u>TOTAL</u>
S.I.T.S. du Lochois	795 x 19	15 105 €
S.I.T.S de Manthelan	12 x 19	228 €
Navette M.F.R.	14 x 19	<u>266 €</u>
		15 599 €

Le Conseil Général devra prendre en charge la participation des familles qui s'élève à 15 599 € pour l'année 2008/2009.

### **PRODUITS IRRECOURVABLES**

Le Comité Syndical est informé que les produits irrécouvrables s'élèvent à 194 euros soit :

Année 2005 : 194.00 E pour une famille de Loches

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide d'admettre ces sommes en non-valeur.

Conformément à la décision du Syndicat, les deux tiers de la somme due seront réclamés à la commune de résidence des familles concernées.

### **DÉLÉGUÉS DU CNAS**

Par lettre en date du 16 mai 2008, le CNAS (Comité National d'Action Sociale) demande de procéder à la désignation du délégué élu. Monsieur Philippe AULIN, Président, propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte que Monsieur Philippe AULIN, Président, soit délégué élu du CNAS.

## **VPN TRÉSORERIE – INSTALLATION ET PARAMÉTRAGE**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que la Direction Générale des Finances Publiques a mis en place une nouvelle application appelée « HÉLIOS » qui permet une connexion via internet à la comptabilité de la collectivité.

Cette connexion permet de connaître en temps réel la trésorerie dont le Syndicat dispose, l'avancement des prises en charge des mandats et des titres, les comptes de redevables de la collectivité et enfin de transmettre les pièces de dépenses et de recettes sans utiliser de disquettes.

Pour mener à bien cet accompagnement VPN Trésorerie, un devis (installation et paramétrage) a été demandé à la société MAGNUS notre prestataire de logiciels. Le devis s'élève à 300.00€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte cette proposition commerciale qui s'élève à 300.00 € H.T.

## **LETTRE DE MONSIEUR LE MAIRE DE TAUXIGNY**

Le Comité Syndical prend connaissance d'une lettre de Monsieur André AUDURIER, Maire de Tauxigny, dans laquelle il signale que l'Association des parents d'élèves de Tauxigny ne peut plus gérer le transport scolaire du primaire et du collège de Cormery pour les enfants de Tauxigny et de Saint-Bauld. Il demande que le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Lochois étudie cette demande pour la rentrée 2009/2010.

Monsieur le Président a fait part de ce courrier auprès du Conseil Général et informe le Comité Syndical que la demande de l'Association des Parents d'élèves de Tauxigny sera abordée courant janvier 2009 lors d'une réunion avec les représentants des Associations de Tauxigny et de Truyes, les élus de Tauxigny et de Tuyes et le Conseil Général.

## **POUR INFORMATION**

- ❖ Monsieur le Président fait part au Comité Syndical que 297 familles ont adopté le prélèvement automatique. Cela représente 39 % sur la totalité des abonnés. Il s'avère que certaines personnes ne respectant toujours pas la date des échéances engendrent un surplus de travail.
- ❖ En collaboration avec le S.T.A. de Ligueil, tous les arrêts des circuits du Syndicat font l'objet d'un contrôle pour améliorer la sécurité des usagers.
- ❖ L'actualisation de septembre est de 21.80 %

La séance se termine à 19 h 30.